# 

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre complete pour le nombre de lignes de toxte dont elles tienneat la place. — Les manuscrits ne sont jamais

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le naJOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

# L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. - Imprimerie de Aug. Allina.

2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c L'abonnement se paie d'avance, et les in de leur abonnement, les personnes qu

doivent refuser le Journal.

PRIN de L'ABONNEMENT

Un an ..... 12 fr.

Six mois..... 7 fr.

« La publication légale des actes de société est ol ligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Etampes, dans le jonrnal l'Abeille d'Etampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.»

# Heures du Chemin de fer. - Service d'Eté à partir du 4 Mai 1874.

STATIONS	123	10 {** 6 .	It cl.	123	1 2 3	16 123	le cl.	123	123	lre cl.	<b>62</b> 1 2 3	123	123		STATIONS		3 1" cl.	123	lro cl.	123	11	123	1 2 3	13 le cl.	17 lro cl.	61 123	123	123	1 2 3
Outeans D.	2 10	>	matin. 2 43	Could be	6 50 7 52	11 52	soir. 2 » 2 50	i i et	3 40 4 48		0.00	seir. 8 40 9 32	10 33	11 49	BRETIGNY	8 15	9 49	10 33	matia. 10 45	matin. 11 45 12 59	soir. 1 40 2 58	soir. 5 10 6 21	soir. 6 7 14	7 45 8 19	soir. 8 45 9 23		sole. 10 5 11 15	soir. 10 45 11 35	
ANGERVILLE MONNERVILLE ETAMPES	2 58	3 16	4 7	matin.	8 24 8 51	12 16 12 26 12 55	3 30	soir. 3 45	5 12 5 22 5 50	8 51	soir.	9 52 10 23	100 2 10	12 37	CHAMARANDE.	8 41 8 48		10 52 11 * 11 7	2	1 17 1 23 1 30	3 17 3 24 3 31	6 49 6 56	7 32 7 38 7 45	3	-	10 28 10 34 10 41	2	2	3
ETHÉCHY CHAMARANDE. LANDY	>	100 0	(a)	6 11 6 18 6 25	9 2 9 9 9 16	1 7 1 14 1 22	2/1	3 56 4 3 4 10	6 9 6 17	d sup	9 11 9 18 9 25	17 kg (	ne fot g	100	MOSNERVILLE	9 15 9 48	1000	II 13 II 25	11 46	1 36 1 54 2 24	3 37 3 56 4 29	7 2 7 23 7 53	7 51 8 3	8 48	9 54	10 47 10 59	11 54 »	12 14	2 5
BOURAY BRÉTIGNY PARES. Arr.	3 32	4 39	5 5	6 32 6 54 8 4	9 24 9 43 10 55	1 29 1 49 3 4	4 40	4 17 4 40 5 50	6 24 6 44 7 58	9 54			11 59 12 45	1 13	ANGERVILLE TOURY		11 >	MC7 .00	1 11	2 32 2 54 3 51	4 38 5 3 6 4	8 1 8 25 9 23		9 26 10 15	10 29 10 39 11 27	-107=1	12 46 1 31	1 6 2 2	4 5

Train nº 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 71 | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

# ÉTAMPES.

# Caisse d'épargue.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,396 fr., versés par 35 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 3,318 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,563 fr., versés par 18 déposants dont 1 nouveau. Il a été remboursé 243 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 95 fr., versés par 2 déposants.

Il a été rembourse 500 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 830 fr., versés par 6 déposants dont 4 nouveau.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 1,015 fr., versés par 7 déposants.

Les bureaux de la Caisse d'épargne seront fermés, le dimanche 24 mai courant, en raison de la fête de la Pentecôto.

### Pelice correctionnelle.

Audience du 13 Mai 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé le jugement suivant :

# JUGEMENT CONTRADICTOIRE.

- Gixgneau Pierre Etienne, 63 ans, cultivateur à Puisclet-le Marais; 16 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir fait sciemment usage d'un timbre-poste ayant dejà servi.

La Chambre de discipline de MM. les Noteires de l'arrondissement d'Etampes est ainsi composée, pour l'année 1874-1875 :

MM. DAVELUY, président.

JACOB, syndic. PASQUET, secrétaire trésorier rapporteur. BARTHOLOME, membre.

Leuilleton de l'Abeille

(3) DU 16 MAI 1874.

SAUCIER, membre.

# UN ROMAN DE FAMILLE

En 1871.

III

CE QU'ON TROUVAIT ALORS DANS LES PORTEFEUILLES.

Marcel avait suivi, dans un convoi de blesses, notre malheureuse armée, forcée de battre en retraite. Un mois après la fatale bataille, il était encore alité, car sa blessure était grave. On l'avait établi dans une ambulance; une sœur de charité le soignait et le brave jeune homme, qui avait, avec un courage de lion, une sensibilité de femme, la regardait avec des larmes dans les

- Comme c'est bon ces anges-là, disait-il en contemplant la sœur; cela vous a toujours de la charpie sous les ailes... Mais savez-vous, ma sœur, que, pour une sainte semme comme vous, c'est un rude métier que d'être infirmiere. Vous avez affaire à des soldats qui ne ménagent pas toujours vos orcilles. Souvent, pendant tout le temps du pansement, qui nécessairement est douloureux, ils vous désilent des chapelets de jurons; quand je dis chapelet, ce n'est pas aussi saint, mais c'est souvent aussi long.

Nous avions appris, il y a trois meit, que le grand Théâtre des Variétés, sous la direction de la fumille Legois, devait venir en représentation dans notre ville. Ce vaste établissement est aujourd'hui installé sur la place du Jeu de Paume, mais la troupe, nous assure-1-on, ne peut nous offrir que huit représentations de Jeanne d'Arc, drame en einq actes et neuf tableaux, dont on annonce la splendide mise en scène.

C'est demain dimanche 47 mai qu'auront lieu les débuts, et c'est le dimanche 24 irrévocablement qu'aura lieu la clôture.

Espérons que ce drame patriotique, tout en mémoire de Jeanne d'Arc, aura, à Étampes, le plus grand suc-

### Autre exhibition.

Une dépêche de Bordeaux nous annonce qu'une de moiselle colosse et semme à barbe, l'une des plus grandes curiosités du jour ! quittant Bordeaux pour se rendre à Paris, stationnera à Etampes, du dimanche 17 au dimanche 24 mai. L'exhibition aura lieu tous les soirs de six heures à neuf heures, place du Jeu-de-Paume.

AVES.

Pour l'exécution des ordres de M. le Ministre de la Guerre, le Comité du dépôt de remonte de Paris se réunira à Etampes, le 16 juin 1871, pour procéder aux achats de chevaux ei après :

		calégories)	
	réserve, taille	de 1 54 à 1 60°.	8 ans,
11204 113	liane -	1 m30c à 1 m34c	de

d'artil. (sel'e) - 1"18" à 1"54". robes.

MM. les marchands et éleveurs sont invités à informer par lettre le Commandant de dépôt, de l'importance des présentations qu'ils se proposent de faire.

Les chevaux peuvent être présentés sans toilette, c'est-à-dire avec la queue longue et les poils des jambes

Il est recommandé de ne pas chercher à les surexci-

- Si cela peut les soulager! dit la sœur avec un sourire angélique. Nous les laissons faire quand ils souffrent, nous les grondons quand ils se portent mieux.

- Et vous les soignez avec tant de cœur et d'intelligence, que vous les guérissez souvent. Tenez, moi, je me sens déjà mieux, grace à vous, ma sœur... Ma sœur! cela sait du bien, ce mot-là; cela sait penser à la famille... Mais vous n'êtes pas ma sœur à moi tout seul, vous êtes la sœur de tout le monde, vous vous dévouez à tous.

- Vous avez une sœur, je le vois.

- Non, répondit-il tristement. Il sembla absorbé dans de sombres pensées, et d se

fit un assez long silence. - J'ai soigné aussi des Prussiens, dit ensin la sœur,

car un blessé n'est jamais un ennemi, et j'ai pu constuter que les Prussiennes sont plus prévoyantes que les Françaises, précisément parce qu'elles sont plus calmes. Une Française sanglote, quand elle voit partir son fils pour l'armée, et elle lui donne tout son cœur; une Prussienne donne au sien trois mètres de bandes, de la charpie, de la ouate et un flacon de perchlorure de fer ; elle en sait un petit paquet, qu'esie met dans le sac du soldat, de sorte que, s'il est blessé, il peut sur le champ, de sa propre main ou en empruntant celle de son voisin, faire un pansement qui empêche l'hémorrhagie. Votre blessure, que du reste nous allons guérir, eut été moins grave, si les soins eussent été immédiats, et si votre mère cut pensé à cela.

- Ma mère! répondit le jeune homme douloureusement, hélas! ma sœur, déjà je n'ai plus de mère, plus de père... Ah! si fait, j'ai une mère, je suis le fils de la La difficulté est de la faire parvenir; le malheureux n'a

ter par le bruit du chapeau ou autres moyens analogues.

Il n'est acheté, pour la remonte de l'année, que des chevaux hongres, entièrement guéris de la castration, et des juments, à l'exception de celles reconnues pleines.

Le Comité tient compte du degré de race des chevaux qui sont présentés avec la carte régulière d'origine.

# La Misère à Étampes en 1652.

L'Abeille d'Etampes, dans ses numéros des 12 et 19 novembre 1870, alors que nous subissions le joug de l'étranger, a déjà publié des documents sur la triste situation de notre contrée en l'année 1632. Nous complétons aujourd'hui ces documents par des passages extraits de deux Vies de saint Vincent de Paul.

ora more I.

Le siége d'Etampes et la malheureuse journée du faubourg Saint-Antoine, où le prince de Condé se serait fait un nom immortel si on pouvait s'en faire un quand on combat contre son roi; tant de marches, de contre-marches, de compements et de combats aux portes de Paris, et pour ainsi dire dans Paris même, sont de tristes preuves, ou si l'on veut d'affreux monuments de la frénésie qui agitait nos pères.

Les pauvres furent, comme il arrive toujours, les premières et les principales victimes de ces cruelles dissensions. La faim, et bientôt après la maladie, se firent sentir partout où les armées avaient passe. Etampes, Corbeil, Palaiseau, Saint-Cloud, Gonesse, Saint-Denis, Lagny, et, ce qu'il faut toujours supposer, tous les villages d'alentour, avaient l'air ou de ces campagnes qu'une grêle impétueuse a moissonnées, ou de ces vastes déserts de l'Arabie qui n'ont jamais été cultivés. Aussi n'y voyait-on de toutes parts que des morts et des mourants. Les femmes pleuraient leurs maris, et les mères leurs ensants, qui n'étaient plus et qui souvent avaient fini leurs jours dans des tourments horribles; ceux - ci (à Neuilly) ayant été jetés dans des fours ardents; ceux-là ayant été indignement fouettés et déchirés avec des épines, et quelques-uns, après une infâme mutilation (à Daumar), ayant eu le ventre ouvert, pour être forcés à déclarer ou étaient les ornements de leurs églises.

France. Elle est bien malade, ma pauvre mère... mais c'est égal, je lui ai offert pour ma part pas mal de sang ennemi en guise de tisane.

Un chirurgien-major entra; ce n'était pas celui qui soignait habituellement Marcel. Il s'arrêta devant le blessé, examina attentivement la plaie, et dit d'une voix aussi rude que celle de la sœur était douce :

- Belle plaie, bonne couleur, rien de charbonneux, articulation intacte. Dans deux jours, le sujet se lèvera.

Pendant qu'il faisait le pansement, il regardait Marcel avec une extreme attention. Il lui dit ensin, au moment de le quitter :

- Je ne me trompe pas, c'est bien vous que j'ai vu gisant sur le terrain, le second jour de la bataille du Mans? C'est vous qui m'avez fait arrêter une misérable femme, en me désignant le cadavre qu'elle venait de dé-

pouiller. Vous en souvenez-vous? - De pareilles horreurs ne s'oublient pas, répondit Marcel. Ce cadavre était celui d'un officier ; cette odieuse femme lui avait volé un porteseuille qui contenait sans doute des valeurs?

- Elle le supposait assurément, mais il ne rensermait qu'une lettre et deux photographies. Cette lettre, que nous avons lue, était écrite par l'officier, portait sa signature et nous a servi à faire dresser l'acte mortuaire. Le signal du combat a dû être donné au moment ou il allait la faire partir. Elle s'adressait à la fois à sa mère et à sa semme.

- Qu'il réunissait dans sa lettre comme dans son cœur ! s'écria Marcel.

- Il ne s'agit pas de cela, ne faisons pas de poésie.

Vincent eût bien voulu arrêter tant de maux, mais cela n'était pas possible. La maison de Saint-Lazare était si occupée, comme nous le dirons dans un mo-ment, qu'il ne fallait pas moins que des hommes apostoliques pour soutenir le travail dont on était accablé. Heureusement l'exemple et les paroles de notre Saint animèrent un bon nombre de prêtres et de religieux, qui avaient de la liaison avec lui, et que leur propre zèle portait déjà à secourir ce monde de malheureux réduits à l'extrémité. Messieurs de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, avec quelques Pères Jésuites, se chargerent du canton de Villeneuve Saint-Georges, de Crosne, Yerres, Limay, Valenton et autres villages où les armées de France et de Lorraine avaient campé. Six Capucins travaillèrent à Corbeil. Les Jacobins de la Résorme prirent le soin de Gonesse et des villages circonvoisins. Les prêtres de la Mission, distribués en deux bandes principales, eurent en partage Etampes, Lagny et tout le pays qui est contign à ces deux villes, sans parler de Palaiseau et de quelques autres lieux semblables, où les soldats avaient fait de grands ravages.

Etampes leur donna bien de l'exercice. On n'y voyait que des hommes, ou plutôt que des spectres desséchés, livides, déligurés, et à qui les corps morts qu'ils trouvaient entassés soit aux portes de leur ville, soit dans l'enceinte de leurs murailles, faisaient sentir par avance toute la rigueur de leur destinée. Ce fut ce premier objet d'horreur que les missionnaires leur ôterent de devant les yeux. Comme ils ne trouvaient à Etampes que des personnes abattues de langueur, il fallut chercher au loin des hommes forts et robustes, qui se chargèrent d'enlever du milieu des rues des monceaux de fumier, lesquels, par un assortiment presque inoui dans un royaume chrétien, servaient de séputure aux hommes, aux femmes, aux chevaux, et à tout ce qui était mort depuis le premier séjour que les troupes avaient fait dans la ville.

Il en couta beaucoup, mais jamais dépense ne fut plus nécessaire. On parfuma ensuite les places et les maisons pour les rendre habitables.

On établit six cuisines : deux pour Etampes, et les quatre autres pour Etréchy, Villeconin, Saint-Arnoult, Guillerval, et trois villages contigus. Les prêtres de la mission, à l'exemple de leur père, se faisaient honneur de servir eux-mêmes les malades : mais parce que plu-

pas eu le temps d'y mettre l'adresse. Il faudrait pourtant l'envoyer et, en même temps prévenir la famille

- Quelle douleur pour ces pauvres femmes! dit

Le pansement terminé, le chirurgien-major s'éloigna. Tout à coup Marcel sit un brusque mouvement et se souleva sur son lit:

— Monsieur... monsieur..., cria-t-il.

- Que me voulez-vous? dit le chirurgien en revenant vers lui.

- Puisque vous étiez à la bataille du Mans, dit Marcel, vous pourriez peut-être me donner des nouvelles d'un capitaine de la ligne, que j'ai connu depuis le commencement de la guerre, et que j'aime déjà comme un frère. Souvent l'amitié vient au pas accéléré. Il a disparu depuis la bataille du Mans... Il se nomme Richard de Sornay.

- Eh parbleu! répondit brutalement le chicargien, ne savez-vous pas que c'est de lui que nous parlions tout à l'heure, lui dont vous nous avez fait retrouver le cadavre, que cette femme dévalisait?

Lui! s'écria Marcel, lui! grand Dieu!

Il devint d'une pâleur effrayante et sat pris d'un accès de fièvre. Il répétait à chaque instant :

- Et je ne l'ai pas reconnu. Il était si loin et sa pauvre tête était si horriblement fracassée!

Il demanda à lire la lettre de Richard et à voir les deux photographies. Le chirurgien, ne voulant pas irriter son malade, so hala d'aller chercher ce qu'il dé-

Quand Marcel vit cette lettre, que Richar i adressait

greurs des paroisses qu'ils nourrissaient, n'ayant point de pasteurs, ils étaient obligés d'aller de côté et d'autre, pour celébrer les saints Mystère, instruire le peuple, administrer les Sacrements et enterrer les morts; Vincent, pour les soulager, envoya à leur secours quelques filles de la charité. L'ordre se rétablit peu à peu dans tout le canton. Les ensants qui avaient perdu leurs pères et mères furent rassemblés, entretenus et nourris dans une maison d'Etampes; les convalescents se fortifièrent; ceux qui étaient malades de langueur et d'inauition commencerent à respirer.

A des nouvelles si consolantes pour le Saint et pour les dames de son assemblée, en succédèrent bientôt d'autres qui les affligèrent beaucoup. Plusieurs de ces hommes évangéliques qui sacrificient tout, et qui se sacriliaient eux-mêmes pour le salut et les besoins de leurs frères, et dont quelques uns s'étaient déjà épuisés en Picardie et en Champagne, furent attaqués par de fàcheuses maladies. L'air empoisonné qu'ils respiraient souvent, les mauvais aliments dont ils se servaient pour ménager le bien des pauvies, le mouvement continuel qu'ils se donnaient nuit et jour, accablèrent enfin la nature. Quatre ou cinq succomberent. Heureux, disait Vincent malgré la douleur dont il était pénétré, heureux d'être morts les armes à la main, et d'avoir cueille sur le champ de bataille la palme réservée à ceux qui combattent jusqu'au dernier soupir. Plusieurs filles de la Charité qui avaient en part à leurs travaux, méritèrent d'avoir part à leur couronne. (PIERRE COLLET, Vie de saint Vincent de Paul).
(La suite prochainement.)

# Documents historiques sur Etampes.

MEMOIRE présenté à MM. les Administrateurs du District, et à MM. les Officiers municipaux de la ville d'Etampes, par les Habitans de Saint-Pierre de la même Ville, pour la conservation de leur Paroisse.

## Messieurs,

Les habitans de la paroisse de Saint Pierre de cene ville, soussignés, alarmés d'un projet relatif à la nouvelle circonscription des paroisses, ne peuvent s'empêcher de porter vers vous leurs justes réclamations. Quand l'assemblée nationale, par son décret du 12 juillet dernier et jours suivants, ordonna une réduction des paroisses dans les villes, bourgs et villages, elle déclara, art. 17 du tit. 1e, que dans les villes d'un certain ordre, il en seroit conserré autant que les besoins des peuples et les localités le demanderoient. Sous ce point de vue, permettez nous, Messieurs, de discuter de plan proposé.

Sans doute, à ne consulter que la population de la ville et celle des villages voisins qu'on veut y réunir, deux paroisses desservies par un certain nombre de prètres, pourroient suffire aux besoins spiritnels des peuples : mais la localité n'exige-t-elle pas évidenment d'autres proportions? Etampes resserrée par les montagnes et les rivières qui l'environnent, placée d'ailleurs au confinent de plusieurs routes importantes, a da s'étendre et s'est en effet étendue dans une longueur désespérante pour les vosageurs qui la traversent. Et c'est dans une ville aussi étendue, aussi prelongée, qu'en veut n'établir que deux pareisses, et y réunir celles de campagne qui nous avoisinent, avec les hameaux en dépendants, qui même dans l'état actuel, sont dejà très-éloignés de leur église et de leur pasteur.

Daignez y réfléchir, Messieurs, la nouvelle circonscription des paroisses n'est point et n'a pu être dans l'intention de l'assemblée nationale, une spéculation de finances, un moyen d'économie. Occupée du bonheur du peuple, elle a voutu que chacun se trouvât placé au centre des secours dont il pourroit avoir besoin; et dans le plan proposé, l'habitant de nos campagnes, malgré son droit incontestable, et contre l'intention du corps législatif, se trouveroit plus éloigné que jamais des secours les plus importans, les plus consolans pour lui, les plus chers à son cœur, ceux de la religion. Ce me seroit qu'après avoir parcouru une lieue dans les champs, et traversé deux grands fauxbourgs dans la ville, que dans une nuit obscure, quelquelois horrible, tonjours incommode, il arriveroit enfin chez son pasteur pour le requérir de venir administrer son père

à sa femme et à sa mère, il la saisit avidement, y porta ses levres et la lut avec une émotion cruelle.

C'était une de ces lettres de famille, comme on en a tant écrit depuis cette fatale guerre de 1870, une de ces lettres toutes pleines de la nostalgie du foyer, ou l'on ne s'inquiète pas des répétitions, où l'on dit à chaque ligne je pense à toi, je pense à vous, je vous aime, je veux vous revoir. On n'a pas besoin de réfléchir pour cet adorable griffonnage, on n'a besoin que d'aimer : on laisse courir sa plume, on verse son cœur sur le papier et l'on remplit quatre pages.

Quand il eut fini cette lecture, bien souvent interrompue par ses larmes, Marcel contempla les deux photographies, qui ne pouvaient être que celles des deux chères absentes, auxquelles Richard écrivait.

La femme de Richard, jolie et piquante, pouvait avoir vingt-cinq ans; la mère en paraissait bien soixante-huit; car Richard, bien plus agé que Marcel, avait trente-huit ans. Ces deux figures de femme, si differ ut s, avaient l'une et l'autre un charme attractif : l'anc cian une belle vue de printemps, l'autre une vue d'inver, toutes les deux étaient sympathiques : elles avaient une expression heureuse et riante, qui faisait mal en songeant au désespoir qui les attendait.

Marcel se sentait profondément ému en regardant ces deux figures honnètes et franches qui semblaient sourire an bonheur, a l'affection, et aussi à leur bonne conscience.

- Votous, dit le chirurgien, ne perdons pas de

temps en contemplation. L'adresse?

Mme Richard de Sornay, répondit Marcel en regardant tonjours les deux photographies, et Mue de

mourant, son épouse agonisante, ou le presser de régénérer son fils prêt à périr dans les eaux salutaires du hapteme. Ce n'est qu'après avoir franchi ce long espace de chemin qu'il pourroit, chaque jour de dimanche et fête, entendre la messe, et satisfaire à la première obligation du chrétien.

Il le fait bien aujourd'hui, nous dit-on; n'est-ce pas l'habitant des campagnes que nous voyons en plus grand nombre le matin dans nos églises ? N'est-il-pas de notoriété publique qu'après y avoir rendu à Dieu ses premiers devoirs, il se répand ensuite dans la ville pour y faire des affaires, des emplettes?

Eh! qui peut mieux que nous, Messieurs, rendre hommage à la piété de nos voisins? Qui peut mieux que nous attester leur saint empressement, leur respect religieux dans le temple du Seigneur, nous qui chaque dimanche les voyons avec édification assister à notre messe matinale? Mais nous pouvons aussi vous cer-tifier que ce n'est qu'une foible portion d'entre eux que l'on voit se répandre dans la ville. Nous pouvons vous assurer que le plus grand nombre s'en relourne pour donner aux femmes, aux enfans, aux vieillards la facilité de remplir les mêmes devoirs dans les chapelles particulières qu'ils font desservir dans leur hameau. Plus donc ils se trouveront éloignés de l'église, moins il leur sera facile de s'en retourner, parce que les obstacles se multiplieront avec le chemin. Rencontres imprévues, cabarets, amusemens, tout concoura à les retenir. Et quelle portion considérable du troupeau de Jésus Christ ne privez vous pas alors du bonheur de venir l'adorer dans le plus saint de ses mystères!

Ainsi l'intérêt de cette auguste religion, dont vous êtes ainsi que nous les ensans; la commodité des habitans de la campagne que vous vous proposez de nous incorporer ; la localité même, tout concourt à vous déterminer, Messieurs, à conserver au moins trois paroisses dans la ville : et sans prétendre vous donner des avis m'éclairer votre sagesse, nous pensons que vous ne pouvez vous défendre de conserver celle de Saint-Pierre, sauf à y réunir, si vous le jugez à propos, Morigny avec les hameaux en dépendant.

Placée au centre de la Montagne, de Bonvilliers, de Guignonville, de d'Huilet, l'église de Saint-Pierre, est celle de la ville que les habitaus de ces hameaux fréquentent le plus habituellement. Assurés d'y trouver une messe en été à six heures, et en hiver à sept, ils s'y rendent avec confiance, et sans doute ils l'adopteroient pour paroisse avec d'autant moins de difficulté, qu'elle se trouve pour eux à peu près dans la niême distance que leur paroisse actuelle, et composée d'frommes avec qui le même genre d'occupations, de travaux, la même éducation, les mêmes principes leur promettroient une société plus facile.

Car, pour former des réuniens, des associations, il faut particulièrement consulter le génie, les mœurs, le caractère, les habitudes de ceux qu'on se propose de rassembler; éviter des rapprochemens trop disparates, et prévenir tout ce qui pourroit fomenter des haines, des divisions, et alimentr l'esprit de parti. Nous nonsisterous pas, Messicurs, sur une considération dont votre sagacité et la connoissance que vous avez du cœur humain, vous ont déjà fait sentir l'importance Nous nous contenterons de vous faire observer qu'elle paroit avoir singulièrement frappé les administrateurs des districts et des départemens qui nous avoisinent, et les a principalement guidés dans l'opération qui vous cecupe. Ainsi à Orléaus, à Charltes, à Sens même, où l'on a établi quatre paroisses, quoique la population n'y soit guère plus nombreuse, et le locat moins étendu qu'à Etampes, on a cru devoir, surtout, conserver les paroisses des fauxbourgs, pour y joindre celles des campagnes voisines avec moins d'inconvéniens.

Surtout, Messieurs, ne vous laissez point effrayer par quelques réparations à faire aujourd'hui à notre eglise. Et quel baiment vaste n'en est pas susceptible ! D'ailleurs les fonds de notre économie, les fruits d'une sage administration des revenus de notre fabrique, y pourvoiront sans peine; et s'il vous restoit quelque doute à cet égard, le compte que nous vous offrons les feroit bientot disparoitre.

Signé à l'original, Pierre Boucher, Nicolas Baudet, L. F. Briquet, Claude Paris, Baron, vicaire, Claude Boucher, Barthélemi Fée, Houllier, Germain Chevrier, Geoffroy, Dumortous, Alphonse Vezard,

Sornay, mère de mon pauvre ami, demeurent à Dieppe, dans la Grande-Ruc, près de la place Duquesne. Mon pauvre Richard me l'a dit sonvent.

- Bien, dit le chirurgien, en écrivant l'adresse sur

son calepin.

- Vous allez les prévenir ?

- Tout de suite. Je vais porter la lettre de M. de Sornay au bureau des renseignements; le vaguemestre, qui est chargé du secrétariat, l'enverra à la famille avec l'acte de décès.

- Comme cela, tout crûment, tout cruellement, en allant droit au but comme un boulet; il faudrait cependant pouvoir les préparer à ce malheur, doucement, par gradation... Vous dites que je pourrai me lever dans deux jours? reprit-il tout à coup.

- J'en reponds.

- Et si j'obtiens une permission, quand pourrai-je

- Oh! cela, c'est une autre affaire. Pas avant quinze jours.

- Eh bien, faites-moi obtenir l'autorisation de porter ces papiers moi-même. Dès que je serai guéri, j'irai à

# They IV had a mile to be some hand

# LA FAMILLE DU CAPITAINE.

Vous connaissez Dieppe, n'est-il pas vrai? Si vous êtes touriste, si vous appartenez à la fashion, un voyage à Dieppe entre dans votre éducation. Toutes les femmes du high-life ont erré sur la terrasse du Casino. pour y faire une exhibition de toilettes excentriques;

François Letricheux, André Rué. François He ne, Paris Notable, Pierre Paris, Denis Houllier, Claude Buron, Charrier l'aine, Charrier, Delanoue, Bourdelot, Claude Delanoue, Pierre Laluc, Cyr Audenet, Narcisse Rué, Albert Lenoir, J.-B. Boucher, Berrier, Charles-B. Trinité, Antoine Jouasnest, Renard, Boucher, Baron, Jean Baptiste Audenet, Claude Caquet, grenadier, Jérôme Gaudron, Dumortous, lugé, Louis Privé, Malaquin, Boivin Hurault, Pierre Laureau, Denis Gaudron, Cantien Delanoue, Jean Bapt. Roger, Labiche, Jean-Bapt. Paris, Pierre Paris, Jean Ciret, Antoine Sejourné, Jacques Huteau de la Montagne. Perter, curé, député à l'Assemblée nationale.

Plusieurs autres habitans qui ont déclaré ne savoir signer, adhérent au présent Mémoire.

# Historique de la dette publique.

L'origine des rentes perpétuelles, inscrites au Grand-Livre de la dette publique, remonte au 24 août 1793. Une loi du 30 septembre 1797 détermine que chaque inscription portée au Grand Livre serait remboursée

pour les deux tiers, et que l'autre tiers serait maintenu la charge du Trésor, qui continuerait à en servir

Ce prétendu remboursement des deux tiers fut, pour la majeure partie, une banqueroute, et le tiers restant, dit tiers consolidé, ne recut lui-même, et assez long-

temps, ses arrérages qu'en assignats, en bons de contribution, etc. Ce ne fut qu'en l'an 4800 que le tiers consolidé fut

intégralement servi en numéraire. Avant sa consolidation pour un tiers, la dette s'éle-

vait au capital nominal de 3,494,320,000 fr , représentant, à 5 0/0, un revenu de 174 millions 716,000 fr. Le tiers, maintenu au Grand-Livre, porta le capital nominal de la dette à 1,164,773,333 fr., exigeant un

intérêt annuel de 58,238,666 fr. Au 14 avril 1814, différents emprunts et la création de titres émis en représentation des dettes des pays réunis à la France, avaient porté la dette nominale à 1,266,152,710 fr., exigeant, à 5 0/0, un intérêt annuel de 63 millions 307,687 fr.

De 1814 au 1ª janvier 1870, il fut créé de nouvelles rentes de différents types, portant à 25,685,739,714 francs le capital nominal de la dette publique, et à 941,179,434 fr. les rentes inscrites pour le service de ce capital; mais, parallèlement à ces chiffres, l'amortissement faisait inscrire ceux de 14,169,270,501 fr. en capital, et de 583,091,924 fr. en intérêts, de sorte que le solde de rentes existant au 4er janvier 1870 était de 358,087,500 fr., en capital, 11,316 millions

Depuis le 1er janvier 1870, la France a contracté trois emprunts en rentes consolidées et un emprunt remboursable, l'Emprunt Morgan.

Une loi du 12 août 1870 a autorisé la création de 39,830,419 fr. de rentes 3 0/0; importance réelle de l'Emprunt : 805 millions.

Une loi du 20 juin 1871 a autorisé la création de 138,897,640 fr. de rentes 5 0/0; importance réelle de l'Emprunt : 2,225,994,045 fr.

Une loi du 15 juillet 1872 a autorisé la création de 206.890,555 fr. de rentes 5 0/0; importance réelle de l'Emprunt : 3,498,744,639 fr.

Actuellement le montant des rentes consolidées est

Total au 1 <sup>rd</sup> janvier 1870	358,087,510 fr.
12 août 1870	
20 juin 1871	138,897,610
15 juillet 1872	206,896,555
Total	743,705,824 fr.

D'où il y a lieu de déduire différentes annulations opérées depuis 1870 et ramenant le chiffre des rentes consolidées négociables à 706,426,306 fr., soit :

> 322,588,528 fr. en rentes 3 0/0 446,096 fr. en rentes 4 0/0 37,603,487 fr. en rentes 4 1/2 0/0 345,788,195 fr. en rentes 5 0/0

706,426,306 fr., total égal.

puis, se transformant en baigneuses, revêtant la blouse de laine noire, la coiffe jaune de toffetas gommé, elles ont couru sur la grève, un peu gênées par les galets qui donnaient à leur démarche une allure de petits canards. Elles se sont précipitées vers les flots, et dans leur disgracieux costume de modernes néréides, elles ont été se plonger dans cette mer superbe, car Dieppe est avant tout, pour les femmes de la fashion, une ville où l'on va s'habiller et se déshabiller.

Quant à cette mer magnifique, mesdames les néréides, et messieurs les tritons n'y voient, en général, qu'une agréable immensité, où l'on peut faire la planche, danser sur les flots, et même quelquesois se procurer le plaisir de recevoir une douche d'eau de mer, que votre baigneur vous jette en vous vidant une terrine sur la tête.

J'avoue que cette appréciation de la plage de Dieppe me semble insuffisante. La mer n'est pas faite sculement pour qu'on y plonge son corps, elle est faite avant tout pour qu'on y lance son cœur. Il nage, il nage... il gagne en pleine mer et cause avec les vagues : leur voix puissante cependant ne parle pas les langues de la terre; ce n'est ni le français, ni l'anglais : c'est une langue céleste; mais le cœur n'est-il pas le grand savant qui sait tout sans avoir rien appris? N'est-ce pas le traducteur de tous les langages de la nature?

Dieppe n'est pas une grande ville assurément; mais on ne nous a jamais dit que le bonheur et le plaisir fussent des géants, exigeant beaucoup de place, et des villes colossales. A Dieppe, le plaisir arrive des deux côtés, par terre et par mer, par la plage et par la Grande-Rue.

Voici quelques détails statistiques sur les neuf derniers emprunts contractés depuis 1854.

Emprunt 1854. - Il fut émis en 3 et en 4 1/2 0/0. aux taux de 63.25 et de 92.50.

Pendant la souscription, la Rente 3 0/0 a fait, plus

hant et plus bas cours, 66.80 et 63.90; la Rente 4 1/2, 93 et 90.25.

Versement de garantie, 10 0/0; restant à verser 90 0/0, importance de chaque terme, 6 0/0; nombre de termes, 15.

La souscription fut ouverte le 14 mars et close le 25. Les souscriptions de 50 fr. de rentes étaient stipulées

Cet emprunt était d'une importance nominale de 250 millions.

Premier emprunt 1855. - La souscription fut ouverte du 3 au 14 janvier. L'importance de cet emprunt était de 500 millions. Il fut émis en 3 et en 4 1/2 0/0, au taux de 65.25 et 92. Pendant la souscription, ces deux fonds ont coté, plus haut et plus bas cours, 68.10-65.25 et 92.50-91.10.

Versement de garantie, 10 0/0; restant à verser, 90 0/0; importance de chaque terme, 5 0/0; nombre de termes, 18. Les souscriptions de 500 fr. de rentes étaient stipulées irréductibles.

Deuxième emprunt 1855 (loi du 11 juillet). - Cet emprunt, d'une importance de 750 millions, sut émis du 18 au 29 juillet, en rentes 3 et 4 1/2 0/0, aux prix de 61.25 et de 92.25. Pendant la souscription, ces deux funds ont coté, plus haut et plus bas cours, 66.70-65.80 et 93.25-92.50.

Versement de garantie, 10 0/0; restant à verser, 90 0/0; importance de chaque terme, 5 0/0; nombre de termes, 18.

Les souscriptions de 50 fr. de rentes étaient stipulées irréductibles.

Emprunt 1859 (loi du 2 mai). - Cet emprunt d'une importance de 520 millions, fut émis du 7 au 15 mai, en rentes 3 et 4 1/2 0/0, au taux de 60.50 et 90. Pendant la souscription, ces deux fonds ont coté, plus haut et plus bas cours, 61.95-60.60 et 90-88.50.

Versement de garantie, 10 0/0; restant à verser, 90 0/0; importance de chaque terme, 5 0/0; nombre de termes, 18.

Emprunt 1864. - D'une importance de 315 millions, cet emprunt fut émis du 18 au 24 janvier, en Rentes 3 0/0, au taux de 66.30. Plus hauts et plus bas cours de la Rente pendant la souscription, 66.45 et 66.40.

Versement de garantie. 40 0/0; restant à verser, 90 0/0, en dix termes de 9 0/0.

Emprunt 1868. — La souscription fut ouverte du 6 au 13 août. Elle portait sur un capital de 450 millions. Rentes 3 0/0 émise à 69.23. Plus hauts et plus bas cours de la Rente pendant la souscription; 70.30 et 69.92.

Versement de garantie 10 0/0; restant à verser, 90 0/0, en dix-huit termes de 5 0/0.

Emprunt 1870. (Emprunt Magne). - D'une importance de 800 millions, cet Emprunt fut émis pendant la guerre franco-allemande. Souscription ouverte du 23 au 24 août, en Rente 3 0/0, à 60.60. Plus hauts et plus bas cours, pendant la souscription : 61.96 et

Versement de garantie, 20 0/0. Restant à verser,

80 0/0, en dix termes de 8 0/0. Emprunt 1871. (Emprunt Pouver-Quertier) .- D'une importance de 2,225 millions, cet Emprunt, contracté pour payer les premiers termes de l'indemnité de guerre, fut émis en 50/0. Souscription ouverte un seul jour, le 27 juin. Taux d'émission, 82.50. Plus hauts et plus bas cours pendant la souscription, 80.50 et 80.25.

Versements de garantie, 12 fr. Restant à verser,

70.50, en seize termes mensuels de 4.50. Emprunt 1872. - L'Emprunt de 3,500 millions ou l'Emprant de la libération (Emprant de Goulard). Il fut émis en Rentes 5 0/0. Souscription ouverte les 28 et 29 juillet. Taux d'emission, 84.50. Plus hauts et plus bas cours du 5 0/0 pendant la souscription, 85.80 et 85.15.

Versement de garantie, 14.50. Restant à verser, 79 francs en vingt termes mensuels de 3.50. Le dernier terme est écha le 14 avril dernier.

(Moniteur des fonds publics.)

Cette Grande-Rue, bien nommée, qui commence à l'extrémité du quai Henri IV et finit à la place du Puits-Salé, continue en réalité jusqu'au vieux château, sous le nom de la rue de la Barre. C'est un Paris en miniature; elle a même sur notre cher Paris un avantage que nous devons reconnaître.

En errant dans l'immensité et les détours de Paris, on ne voit pas souvent ses amis sur son chemin. Bien des Parisiens qui seraient charmés de se retrouver ne se rencontrent guère plus que les montagnes, tout en marchant beaucoup plus qu'elles. Mais dans la Grande-Rue de Dieppe, ou les Parisiens flâneurs vont et viennent sans cesse comme des chantres dans le chœur d'une église, il vient nécessairement un moment où les veux se rencontrent, où les mains se serrent, où l'on se dit : « Comment, c'est vous! » On se prend le bras, on se promène ensemble, on se retrouve à chaque instant. et l'amitié fait plus de chemin en huit jours dans cette Grande-Rue et sur la plage qu'elle n'en eût fait en huit ans dans une ville plus vaste.

Suivons cette Grande-Rue, arrêtons-nous devant les nembreux marchands d'ivoire, dont chacun de nous a emporté quelque souvenir, car si quelqu'un garde une dent à Dieppe, ce ne peut être qu'une dent d'éléphant, transformée en porte-monnaie ou en manche d'ombrelle.

Entrons dans une des plus belles maisons, qui n'a que trois étages, comme la plupart de celles de Dieppe une large porte cochère, ce qui n'est pas très-commun dans la Grande-Rue : l'entrée de beaucoup de maisons même des plus confortables, est souvent une allée ou une boutique.

Axais SEGALAS. (La suite au prochain numéro'.

# Marché aux bestiaux du 2 Mai 1874.

Vendus.
4950
15
32
96
1 2 3
5123

La foire Saint-Georges qui s'est tenue le 23 avril, et celle de Branles, devant avoir lieu le 3 mai, ont porté un préjudice aux approvisionnements de notre marché aux bestiaux de samedi dernier; aussi les transactions ont-elles été excessivement difficiles.

### AVIS.

Une grande COMPAGNIE D'ASSURANCES demande un Agent.

S'adresser au Bureau du Journal.

# Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 11 Mai. - HAUTEFEUILLE Georges-Alexandre, rue Evezard, 26. — 13. Joux Gabriel-Joseph, rue de la Juiverie, 7. — 15. Lavoine Joseph-Emile Célestin, rue du Petit-Panier.

### PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : Bouvy Charles Wenceslas-Marie Hubert, 32 ans, gendarme, actuellement à Versailles, et antéricurement à Etampes, rue Saint Antoine, 4er; et Dile CHATEAU Désirée-Véronique, 27 ans, couturière à Choisy-le-Roi, avenue de Paris, 23. - DÉCÈS.

Du 11 Mai. - Desforges Marie-Françoise-Joséphine, 83 ans, femme Potheau, rue des Cordeliers, 47. - 12. MARCHAUDON Elise Zelice, 6 ans, rue d'Enfer, 2. - 13. LANDRY Euphrosine-Elisa, 64 ans, rentière, rue Basse de la-Foulerie, 25. - 14 PORTHAULT Jean-François, 86 ans, rentier, rue Saint-Jacques, 110. -14. Pargois Jeanne, 4 mois, rue Haute-des-Groisonneries, 6. - 14. Bouvard Angélique-Françoise, 51 ans, femme Vigneron, rue Saint-Antoine, 11. - 15. BERTHAULT Hortense, 49 ans, femme Hardy, rue de la Pirouette, 6. - 15. Vallois Louise, 15 mois, rue de Chauffour, 2. - 15. Guerin Rosalie, 80 ans, veuve Dupuis, rue du Puits de-la-Choine, 4.

Pour les articles et faits non signés : ACG. ALLIEX.

L'Agriculture et la main d'œuvre. - Les apparences magnifiques que présentent les diverses récoltes ont déjà une tendance à élever le prix de la main d'œuvre, ce qui genéralisera l'emploi des faucheuses et moissenneuses. Les cultivateurs qui ne sont pas encore pourvus de ces machines feront bien de prendre leurs précautions à l'avance, car les fabricants ne pourront pas suffire any demandes qui leur seront faites. Nous savons de bonne source que la maison Th. Pilter, 68, quai Jemmapes, Paris, a déjà livré plusieurs centaines de ces machines le mois dernier.

M. J. HERMANN LACHAPELLE vient de publier la 6º édition de son intéressant ouvrage : Le guide du fabricant et des consommateurs de boissons gazeuses. - Se mélier des nombreux guides publiés sur la même matière, et bien exiger des libraires celui portant le nom de J. Hermann-Lachapelle, 114, faubourg Poissonnière, à Paris, auquel on peut aussi envoyer 5 fr. en timbres poste pour le recevoir franco.

Depuis quinze ans, le Sirop de Raisort iode, de Grimauit et C', est employé sur une échelle toujonis croissante à la place de l'Huile de Foie de Morue. C'est surtout dans la médecine des enfants qu'il donne des résultats remarquables; à Paris seulement il est administré chaque année à plus de 20,000 enfants, soit contre l'engorgement des glandes du con, soit contre la paleur et la mollesse des chairs, les éruptions de la tête et du visage, le manque d'appétit, etc. Il est devenu pour ainsi dire une nécessité domestique, et toute mère prévoyante, au printemps et à l'autonne, en administre à ses enfants deux ou trois flacons. Il prévient ainsi les maladies, facilite le développement et excite l'appétit. - Dépôt dans les principales phar-

# VULNERINE MAUREL

Antiputride puissant, employée contre beaucoup de maladies, et la l'ommade l'ulnérinée, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes Pharmacies. (Voir aux annonces).

Les Pastilles digestives aux lactates alcalins de Burin du Buisson, lauréat de l'Académie de Médecine de Paris, sont souveraines contre les digestions laboriguses, le manque d'appétit, le gonslement et la pesanteur de l'estomac, les pituites, les nausées, les migraines, les renvois de gaz, les vo-missements après les repas. Elles détruisent la constipation en régularisant les fonctions digestives, préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière gorge, dissipent la somnolence et les bâillements après les repas, et préviennent ainsi les maux de tête et les congestions. - Dépôt dans les principales pharmacies.

46-6

# (4) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉTAMPES Faillite LEROY-GONNET.

SYNDICAT.

Messieurs les créanciers présumés de la faillite du sieur LEROY GONNET, marchand de vins à La Ferté-Alais, sont invités, conformement à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver au Palais de Justice. le Samedi vingt trois Mai mil huit cent soixante-quatorze, neuf heures du matin, à l'effet de donner leur

avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination des syndics défini-

> Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(2) Etude de Mº BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, nº 5.

# **JUGEMENT**

# SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de premiere instance séant à Etampes, le cinq mai présent mois enregistré, au profit de madame Rose - Célénie PELE, épouse de M. François-Désiré LECLERC, maçon, demeurant ensemble à Pussay, par défaut contre ledit sieur Leclerc;

Il appert:

Que la dame Leclerc a été séparée de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussi-

A Etampes, le seize mai mil huit cent soixante-qua-

Signé, BOUVARD.

Etude de Me BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, nº 50.

### VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière,

EN LA MAISON D'ÉCOLE D'ITTEVILLE, Par le ministère de M° DEGOMMIER, notaire à Lardy, Commis à cet effet,

# D'UNE MAISON

ET VINGT PIÈCES DE

TERRE, BOIS ET VIGNES

Sises terroir d'Itteville,

EN 21 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 14 Juin mil huit cent soixante quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Étampes, le quatorze avril mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1º M. Alexis-Désiré CHEVALLIER, propriétaire, demeurant à Courdimanche, canton de Milly; 2º M. Eléonore BRISSON, sabotier, demeurant à

Cheptainville, canton d'Arpajon;

Ayant pour avoué Me Breuil; En présence, ou eux dûment appelés, de M. Victor Fargis, cultivateur et marchand épicier, et madame Estelle Arsène Trahet, son épouse, demeurant en-

semble à Itteville, canton de La Ferté-Alais; Ayant pour avoué Me Bouvard;

Procédé, aux jour, lieu et heure sus indiqués, à la vente, par suite de conversion, des immeubles dont la désignation suit.

# **DESIGNATION:**

Premier lot.

Une MAISON située à Itteville, rue Saint-Gombert, comprenant un principal corps de bâtiment couvert en tuiles, sur la ruc, élevé en partie sur caves, et divisé en boutique, salle à boire, cuisine et deux chambres à concher au rez-de-chaussée, chambres au premier étage, grenier au-dessus.

A la suite grange et petit appentis à usage de sournil édifié sur une petite place à bâtir.

Devant ce corps de bâtiment, cour en deux parties reliées entre elles par une petite bande de terrain et l'emplacement d'un petit bâtiment dénioli, et formées par l'existence à droite d'une grange appartenant à Jean-François Lesieur, qui a droit de passage pour arriver à la rue Saint-Gombert, cette cour ouvre par une grande porte sur une autre cour, non close, dite Cour-Verte, qui donne accès à la rue Saint-Gombert, et par une autre grande porte sur le chemin des Faubourgs.

A gauche, depuis l'entrée jusqu'à la partie de cour du haut, le long des bâtiments de M. Louis-Jean-Baptiste Fargis, est un passage de un mètre de largeur, auquel ce dernier a droit de communauté pour arriver à son jardin aujourd'hui clos de murs de ce côté. Au fond une écurie et une étable en retour, de construclion assez récente.

Dans la partie de cour du haut, puits avec pompe e

Le tout, clos de murs, tenant par devant à la rue, au fond au chemin des Faubourgs, d'un côté à droite à M. Sulpice Lejeune, mur mitoyen entre, à M. Lesieur, à cause de la grange, et d'autre côté à la cour verte, au passage de un mêtre commun avec M. Baptiste Fargis et à la propriété de ce dernier, droit de communauté au puits se trouvant dans la cour Verte.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.

# Terroir d'Itteville.

Deuxième lot.

Quatre ares vingt-deux centiares de vigne, aux Faubourgs; tenant d'un long Noël Trofleau, d'autre long Jean Pierre Delaunay, d'un bout les murs de l'enclos d'Itteville, et d'autre bout Michel Ramé.

Sur la mise a prix de 120 fr. Troisième lot.

Chaussée; tenant d'un long Savinien Trofleau, d'au-tre long Pierre Rivière et Alexandre Leclerc, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le sentier.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Quatrième lot. Sept ares quatre-vingt-dix centiares de terre, champtier de la Plaine-Haute; tenant d'un long Moïse Happeau, d'autre long les héritiers Jean-Baptiste Degommier, d'un bout Barthélemy Boucher, et d'autre bout

le chemin d'Etampes.

Sur la mise à prix de

Cinquième lot.

Huit ares quarante centiares de terre, champtier des Roches-Villes ou Mont-Tonneau; tenant d'un long à Lycurgue Desforges, d'autre long Baptiste Fargis, à cause de pareille quantité, d'un bout les bois de divers particuliers, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Sixième lot.

Trois ares trente-six centiares de terre, champtier de l aveau; tenant d'un long François Durand, d'autre long Jean-Baptiste-Constant Mercier, d'un bout Delamain, et d'autre bout le chemin de Laveau.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Septième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de pré, champtier des Vendons; tenant d'un long Auguste Lejeune, d'autre long Barthélemy Boucher, d'un bout la rivière, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de

Huitième lot. Cinq ares vingt sept centiares de pré, lieu dit la Didière; tenant d'un long acquéreur Janost, d'autre long Jean-Baptiste Mercier, d'un bout la rivière, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 10 fr. Neuvième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de pré, aux Vendons : tenant d'un long veuve Pierre Desforges, d'autre long héritiers Baptiste Degommier, d'un bout Jean-Baptiste Delaunay, et d'autre bout plusieurs.

> Sur la mise à prix de Dixième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de pré, aux Gruaries; tenant d'un long Jean - François Lesieur, d'autre long Félix Mercier, d'un bout le ruisseau, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de

Onzième lot. Deux ares soixante-trois centiares de pré, lieu dit le

Robinet; tenant d'un long Moïse Happeau, d'autre long Lycurgue Desforges, et des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de Douzième lot.

Six ares neuf centiares de bois, champtier du Chêne-Bidon; tenant d'un long Henri Vinteau, d'autre long Bapuste Fargis, d'un bout le chemin du Bois-des-Vaux, et d'autre bout héritiers Baptiste Degommier.

Sur la mise à prix de

Treizième lot.

Deux ares soixante-trois centiares de pré, au Chêne-Bidon; tenant d'un long Pascal Point, d'autre long le donaine de Frémigny, d'un bout le chemin Potier, et d'autre bout aux héritiers Pelletier.

Sur la mise à prix de

Quatorzième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de bois, à la Goulette; tenant d'un long Jacques - Julien Jajolet, d'autre long Pierre Debully, d'un bout M. le comte de Rougé, et Pierre Debuny, a un 2002 d'autre bout Jean-Baptiste Poulain. 5 fr.

Sur la mise à prix de.

Quinzième lot.

Six ares cinquante-sept centiares de bois, champtier de Beauregard; tenant d'un long Alphonse Join, d'autre long Louis Happeau, d'un bout le sentier de Bardiveau, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Seizième lot.

Un are soixante-huit centiares de friche, lieu dit la Vallée aux-Allains; tenant d'un long Pierre Debully, d'autre long un inconnu, d'un bout Coignet, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de

Dix-septième lot.

Deux ares soixante-trois centiares de friche, à Beauregard; tenant d'un long Etienne Diot, d'autre long André Rivière, d'un bout Auguste Sorieul, et d'autre

Sur la mise à prix de

Dix-huitième lot.

Huit ares quatre - vingt - quinze centiares de friche, aux Glands; tenant d'un long M. de Caylus, d'autre long le chemin des Glands, d'un bout Louis Charles Ramé, d'autre bout Dominique Lejeunc.

Sur la mise à prix de Dix-neuvième lot.

Dix-neuf ares soixante centiares de terre, aux Vendons; tenant d'un long héritiers Charles Degommier, d'autre long les mêmes, d'un bout à plusieurs, d'autre bout le chemin des Vendons. — Section G, numéro

Sur la mise à prix de Vingtième lot.

Quatre arcs soixante-quatre centiares de bois, au champtier de la Vallée-Germain; tenant d'un long M. Samson, d'autre long M. François Desforges, d'un bout madaine de Rougé, et d'autre bout Sainson.

Sur la mise à prix de

# Terroir de Cerny.

Vingt-unième lot.

Six ares treize centiares de bois, champtier de la Quatre ares huit centiares de terre chenevière, à la Butte aux Cordonniers; tenant des deux longs et d'un

bout Jean Nicolas Degommier, et d'autre bout les friches.

45 fr. Sur la mise à prix de

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes, En l'étude de M° BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de Mº BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5; A Lardy, En l'étude de M° DEGOMMIER, notaire, commis

pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

A La Ferté-Alais, En l'étude de M° BOUILLOUX-LAFONT, notaire, successeur de M° Puis.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussi-

A Etampes, le premier mai mil huit cent soixantequatorze.

Signé, L. BREUIL.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le seize mai mil huit cent soixante quatorze, folio 61 recto. case 7. Recu un fr. quatre vingt-huit centimes doubles décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

(4) Etude de Me CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, nº 100.

### VENTE

SUR LICITATION EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MONDEVILLE,

Et par le ministère de Nº BOUILLOUX-LAFONT, notaire à La Ferté-Alais. Commis à cet effet,

D'UNE

### MAISON Sise à Mondeville, canton de La Ferte Alais,

ET DE NEUF PIÉCES DE

TERRE, VIGNE ET BOIS Sises au terroir de Mondeville.

EN 10 LOTS Le tout dépendant des communauté et succession Mixier-Barre.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 14 Juin mil huit cent soixante quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal

civil de première instance séant à Etampes, le vingt-un avril mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié;

Aux requête, poursuite et diligence de :

4º Madame Victoire-Alexandrine BARRE, limonadière, demeurant à Mondeville, veuve de M. Charles-2º Et mademoiselle Camille Onézime MINIER, sans

profession, demeurant chez sa mère, sus-nommée, à Mondeville; Ayant pour avoué constitué Mº Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, y demeurant, rue Saint-Jacques, nu-

En présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Louis-Antoine Minier, jardinier, demeurant à La Ferté Alais, « Au nom et comme subrogé tuteur des mi-« neures Amélie-Zénaïde Minier, et Marie-

« Emma Minier, issues du mariage d'entre les « époux Minier-Barre, sus nommés. » Ayant pour avoué Me Paulin-Laurens, exerçant près

unal civil d'Etampes, y demeurant, rue Sainte Croix, numéro 19;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de : M. Germain Doublet, cultivateur, demeurant à Mon-

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc « des mineures Minier, sus nommées. » Procédé, le Dimanche quatorze Juin mil huit cent soixante quatorze, heure de midi, en la maison d'école

de Mondeville, et par le ministère de Me Bouilloux-

Lafont, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à

# la vente sur licitation, au plus offrant et dernier en-chérisseur, des immeubles dout la désignation suit.

**DÉSIGNATION:** 

Premier lot. Une MAISON sise à Mondeville, canton de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), rue du Bout d'en-Haut, com-

Un principal corps de bâtiment sur la rue, à usage d'habitation, composé de trois pièces au rez-de-chaus-

séc, grenier au-dessus couvert en tuiles; Autres petits bâtiments derrière, à usage de vinée, grange et étable, couverts en chaume;

Cave sous partie de ces bâtiments; Cour au milieu, commune avec M Noguet, et avant accès sur la rue par un passage commun;

Jardin derrière lesdits bâtiments, contenant environ quatre ares vingt-cinq centiares;

Le tout tenant par devant à la rue, par derrière à plusieurs, d'un côté à Gabriel Langevin, et d'autre côté à Brichard, passage entre, et Elie Noguet.

2,000 fr. Sur la mise a prix de Deuxième lot. Dix ares cinquante-cinq centiares de vigne, terroir

de Mondeville, champtier du Bois-des Pignons; tenant

d'un côté à Noël Popinet, d'autre côté à plusieurs, d'un bout sur le chemin du bois des l'ignons, d'autre

bout à plusieurs. Sur la mise à prix de

Troisième lot.

L'int ares vingt sept centiares de vigne, mêmes terruis es lieu : tenant d'un côté à Trouvé, d'autre côté à e Popmer, d'un hout au chemin du bois des Piguons, d'autre bont à plusieurs.

Sur la mise à prix de

Quatrième lat.

Six ares soixante quatorze centiares de terre, situés à Mondeville, lieu dit le Chemin d'Août; tenant des deux côtés à plusieurs, d'un bout le chemin de Mondeville à Malvoisin, et d'antre bout à M. Bourgeois. Sur la mise à prix de

Cinquieme lot.

Cinq ares quatre-vingt-dix centiares de vigne, lieu dit le Grand-Renge, terroir de Mondeville; tenant d'un côte à Cyprien Picot, d'autre côté à Jacques Lavigne, d'un bout au chemin de Ballancourt, et d'autre bout à Minier.

Sur la mise à prix de Sixième lot.

Six ares trente-trois centiares de terre autrefois en vigae, situés à Mondeville, lieu dit le Champ Carre; tenant d'un côié à Jean-Baptiste Lavigne, d'autre côté et d'un bout au représentant de Nicolas Galmard, et d'autre bout à M. Bourgeois.

Sur la mise à prix de

Septième lot. Dix eres conquante cinq centiares de terre, même terroir, lieu dit les Boissis; tenant d'un côté à Bourgeois, d'autre côté à Dénis Bouchard, d'un bout à plu-

sieurs, et d'autre bout au ohemin des Boissis. Sur la anse a prix de

Haitieme tot. A Haitieme Trois ares trente liuit centiares de friche, même terroir, lieu dit les Hants-Boissis; tenant d'un côté à Antoine Dhivert, d'autre côté à la veuve Marquis, d'un bout à Delasosse, et d'autre bout au sentier des Buissis.

Sur la mise à prix de

Neuvième lot.

Cinq ares quarante centiares de terre, dans les housches, près les maisons de Mondeville, tetroir de Mondeville; tenant d'un côté à Jean Baptiste Trouvé, d'autre côté à Maintenant, d'un hout au sentier, et d'autre bont aux bâtiments du sieur Loiseau.

- 450 fr. Sur la mise à prix de

Dixieme lot.

Deux ares cinquante-trois centiares de bois, situés lieu dit les Creux - Fossés, terreir de Mondeville; tenant d'un côté à Lavigne, d'autre côté à Louis Noguet, d'un bout à Minier, et d'autre bout à Parquet.

Sur la mise à prix de

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Elampes, le douze mai mil huit cent soixante-

Pour original , Signé, CHENU.

S'adresser, pour les reuseignements :

A Étámpés,

A Me CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, A Me l'AULIN LAURENS, avoué colicitant, rue

Sainte-Croix, numéro 49, A La Ferté-Alais,

A Mª BOUILLOUX-LAFONT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété; Et sur les lieux.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le treize mai mil huit cent soixante-quatorze, folio 61 recto, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

(5) Etude de M. BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint Jacques, nº 5.

VENTE SUR LICITATION

En l'étude et par le ministère de Me DAVELUY, Notaire à Etampes, commis à cet effet, D'UN 4 de minute

A BEST AS

Situé à Etampes, champtier des Rouas.

Contenant 12 ares 51 centiares,

EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 14 Juin mil buit cent spixante quatorze, lleure de midi.

On fait savoir à lous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu au profit de madame Tessier, ci-après nommée, par défaut contre madame Tessier mère et M. Tessier, aussi ci-après nommés, par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix-sept mars mil huit cent soinante quatorze, enregistré et signifié;

Il sera, and a formal man man turn act

Aux requête, poursuite et diligence de madame Mathilde Désirée-Augustine CHEVALLIER, épouse judiciairement séparée de corps et de biens de M. Jules TESSIER, jardinier, co dernier demeurant ci devant à l'itampes, et actuellement sans domicile ni résidence

connus, la dame Tessier demeurant à Boissy-la-Rivier. chez M. Chevallier, son pere;

Ayant pour avoué Me Amable-Michel Bouvard, exercant près le Tribunal civil de premiere instance d'E-tampes, demeurant en ladité ville, rue Saint Jacques, numéro 5, lequel est constitué et occupera pour elle sur les présentes poursuites de vente et leurs soites;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1º M. Jules Tessier, jardinier, demeurant ci-devant à Etampes, et actuellement sans domicile ni résidence

2º Madame Catherine Apolline Jolly, veuve de M. Jules-Eugène Tessier, en son vivant jardinier, ladite dame demeurant ei devant à Etampes, et actuellement sans domicile connu;

Procédé, le Dimanche quatorze Juin mil huit cent soixante quatorze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de Me Daveluy, notaire à Etampes, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, du jardin marais ci après désigné.

### DÉSIGNATION:

Lot unique.

Un Jardin Marais sis terroir d'Etampes, champtier des Rouas, de la contenance de quarante-deux ares cinquante quatre centiares; tenant d'un long M. Baudet, d'autre long plusieurs, d'un bout la rivière, et d'autre bout la sente de Vaudouleurs.

Sur la mise à prix de la 800 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes, En l'étude de Me BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de Me DAVELUY, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter l'immeuble.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le quinze mai mil huit cent soixantequatorze. Signé : BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le seize mai mil huit cent soixante quatorze, folio 61 verso, case 3. Recu un frano quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé, DELZANGLES

### AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte sous signatures privées en date à Milly du vingt-buit avril mil huit cent soixante-quatorze,

M. CHAMPION, maître de pension à Milly, a cédé son Institution et son droit au buil des lieux à M. VIN-CENT, professeur, aux charges et conditions exprimées audit acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier mai mil huit cent soixante qualorze.

S'adresser, pour les oppositions, audit Milly (Seineet Oise), chez M. Dubray, receveur de l'Euregistre-

Etude de Me ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

# ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES, Par suite de cessation de culture,

EN LA FERME DE MÉROUVILLE, A POISSY LE SEC, Qu'exploitau M. HERRI GIBIER-GIBIER,

Le Dimanche 17 Mai 1874, à midi, Par le ministère de Me ROBERT, Commissaire-prisent à Etampes.

DÉSIGNATION :

3 bons Chevaux, 2 Vaclies. - une Machine à battre, système Faitot, avec un hangar et son manége disposé pour quatre chevaux. — 2 grandes Voitures, 4 Carriole presque neuve, un Cabriolet, un Tilbury. — 5 Charrues (système Lavot), un Coope-racines neuf, 2 Chiens de berger, une Tonne à cau, plusieurs Hangars et Bois de sinodage; une grande quantité de Harnais, Instruments pour greniers et laiterie. - Meubles , Literie, Ferraille, et quantité d'autres objets.

Crédit aux personnes solvables. 3-3

ALOUER Par suite de décès,

# LA FERME DE SAINT-BENOIST

Commune d'Ansfargis, canton de Rambouillet, Près le Perray, Station du chemin de fer de l'Ouest,

COMPRENANT

Les Bâtiments nécessaires à l'habitation et à l'exploitation, et 266 hectares 50 ares 45 centiares de terre près les bâtiments.

Exploitation facile. S'adresser à Me RENARD, notaire au Perray (Seine-

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ qui a 600 fr. espèces, pour vendre des Cidre, de Normandie, premier crû, rendus en gare d'Etampess à 25 cent. le litre.

Affranchir et joindre un timbre, à l'Agence, à Deauville-sur-Mer.

# LA VULNERINE MAUREL

Cet antiputride puissunt preserve de toutes contagions, épidémies, cholèra assainit les logements, détruit les insectes para-sites de l'air, et ofire ravantage de secourir immédiatement les blesses, mente dans les cas d'accidents graves, chemins de fer

et autres. Elle guérit toutes les blessures récentes on anciennes, contusions, brulures; neutralise les pienres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guenes, abeilles, frelons, cousins, arai-gnées, scorpions, morsures de sergans, etc.; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaitre toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des Rocciones les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamee, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbliques et permet de solgner, sans danger pour soi, les pershapes attrintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoides, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le cholèra, et la Pommade Valnérinee, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroides, des engelores, perçures, infinitoles, boutons, eczemas, démangeai-

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. - En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison l'ABRE, droguiste. - En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et - En detaji, dans les Pharmacies de France et de l'ellanger, chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; - DELANTHE, id., à Savigny; - FIALON, id., à Rueil; - PICHET, id., à Corbeil; - INGRAND, id., à Etampes; - CROUTELLE, id., à Mantes; - PAROD, id., à Pontoise; - GOBET, id., à Ram-

par la

Oise). — Dépôts

de

MM. BELTON Etampes,

chez

Guérison

prompte

et sure

I

# L'EAU DES FÉES SARAH FÉLIX

est de toutes les spécialités de teintures pour les cheveux et la barbe, la seule admise dans les grandos Expositions. L'analyse qui en a été faite à l'Exposition de Vienne lui a valu le Diplôme de Mérite. Cous distinction assure le public contre les accidents que l'on a trop souvent à déplorer en se servant des imitations malsaines que l'on voit paraître tous les jours. On trouve à la Parsumerie des Fées Sarah Félix, 43, r. Richer, à Paris, la Pommade et l'Eau de toilette des Fées. — Dépôt chez tous les Parsumeurs et Coisseurs -dimility many /2- 43 2



HAFFRER PIERRE (BREVETE S. G. D.G.)
Passage Journoy, 10 et 12, Paris

COFFRES-FORTS tout en ser coudé d'une seule pièce. CAISSES a LIVRES à isoloirs, à l'abri du feu, jusqu'à la fusion des tôles. (ENVOI FRANCO DE DESSINS ET PEIX COURANTS).

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE 16 ANNÉE ABONNEMENTS — Un an, 64 fr. — Lix mis, 32 fr. — Trois meis, 16 fr. — Un mois, 5 fr. 50 COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE : MM. LE ROYER (Rhône) - Ch. ROLLAND (Saone-et-Loire) - RAMEAU (Seine-et-Oise)

> DEPUTÉS SOUSTRIPTEURS: MM.

LEROYER (Rhône). C. Rolland (Saone-et-Loire). JULES GREVY (Jura). E. CHARTON (YOUNS). FOURCAND (Gironde). RAMEAU (Seine-et-Oise).

TURQUET (Aisne).
JOZON (Seine-et-Marne).
FAYE (Lot-et-Garonne).
LÉON ROBERT (Ardennés).
Dr WARNIEM (Alger). CHÉMIEUX (Alger).

BARTHELBMY-ST-HILAIRB. LUCET (Constantine). RONDEL (Isére).
BOUGAU (Landes).
TASSIN (LOIT-et-Cher).
WILSON (Indre-et-Loire) MELINE (Vosges).

MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE

QUATRE VOLUMES GRAND IN-8" CONTENANT DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS bont le prix : 7 francs le volume, constitue une économie de plus de moitié sur les abonnements de Paris et de près de moitié sur les abonnements des departements

ABONNEMENTS de treis mois, 1 vol.; de six mois, 2 vol.; de neuf meis, 3 vol.; d'un an, 4 vol.

A partir du commencement de Ferrier, l'OPINION NATIONALE publie en feuilleton :

LE PUY DE MONTCHAL

Par ALFRED ASSOLLANT Histoire du grand siècle où la vérité historique et l'intérêt dramatique restent constamment unis sous la plume de l'habile écrivain

LE PUY DE MONTCHAL PAR LA POSTE du GRATIS Diable à Paris Diable à Paris PUY DE MONTCHAL

# LUBBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LA FOUDRE, L'EXPLOSION DU GAZ ET BES APPAREILS A VAFEUR,

Autorisée par Ordonnance du 4 Mars 1838 et par Décrets des 26 Décembre 1849 et 24 Décembre 1857. etablie a Paris, Rue Lepelletier, N. S.

S'adresser : A Paris, au siège de la Compagnie, rue Lepelletier, nº 8; A ÉTAMPES, à M. CANTINIAU, rue Darnatal, nº 18, nommé Agent principal de la and be allowed a compagnie.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	de l'hectoi.	MARCHÉ d'Angerville.	de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol
9 Mai 1874.  Proment, 1re q  Froment, 2e q  Méteil, 4re q  Méteil, 2e q  Seigle  Bscourgeon  Urge  Avoine	24 28 22 61 19 19 17 94 17 16	15 Mai 1874.  Blé-froment  Blé-boulanger  Méteil  Seigle  Orge  Escourgeon  Avoine	24 50 20 00 47 34	9 Mai 1871. Blé élite. Blé marchand. Blé champart. Méteil mitoyen. Méteil. Seigle. Orge. Avoine.	fr. c 30 25 28 75 27 75 25 35 22 00 21 35

DÉNOUINATION. Samedi 9	Lundi 11	Mardi 12	Mercredi 13	Jeudi 14	Vendredi 1
Rente 5 0/0 94 35	94 20	94 45	94 60	00 00	94 70
- 4 1 2 0 0 85 00	85 25	85 25	85 75	00 00	85 75
<b>— 3 0/9</b> 59 40	59 55	59 70	59 57	00 00	59 95

(ertifie conforme aux exemplaires distribues aux abornés par l'imprimeur soussigné. Frampes, le 16 Mai 1874.

l'u pour la légalisation de la signature de M. Aug. Allien, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 16 Mai 1874.

Enregistre pour l'annonce n°

Folio frunc et centimes, décimes compris. A l'itampes, le 1874.